

## RAPPORT DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE A A INTEGRER AU DOSSIER AMIANTE - PARTIES PRIVATIVES

Article R.1334-20 du Code de la Santé Publique  
Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage

PROGRAMME 69LAI0202

19 SQUARE DU VENEUR LGT 2

2

77420 CHAMPS SUR MARNE



## A \ INFORMATIONS GENERALES

### A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT

Nature du bâtiment :	LOGEMENTS COLLECTIFS	Adresse :	19 SQUARE DU VENEUR LGT 2 77420 CHAMPS SUR MARNE
Date du permis de construire ou date de construction		Bâtiment :	
Etage :		Porte :	2
Ref Cadastrale :	NC	Propriété de :	OPH77 10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN

### A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom :	OPH77	Documents remis :	
Adresse :	10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN	Moyens mis à disposition :	

### A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION

RAPPORT N° :	OPH77 69LAI0202	Laboratoire d'Analyses :	ITGA
		Adresse laboratoire :	3 RUE ARMAND HERPIN LACROIX - CS 46537 35065 RENNES CEDEX
Le repérage a été réalisé le :	21/12/2017	Numéro d'accréditation :	1-5967
Accompagnateur :		Organisme d'assurance professionnelle :	ALLIANZ
Par :	Yanik FOURNEAU	Adresse assurance :	Direction Opérations Entreprises 5C Esplanade Charles de Gaulle 33081 BORDEAUX CEDEX
N° certificat :	CPDI3682	N° de contrat d'assurance :	55832566
Date d'obtention :	13/10/2017	Date de validité :	31/12/2018
Organisme certificateur :	I.CERT PARC EDONIA - BAT G - RUE DE LA TERRE VICTORIA - 35760 SAINT GREGOIRE		

## B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

**FAIT LE 03/02/2018**

Cabinet : EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE

Nom du responsable : **DEMOULIN Frédéric**

Nom du diagnostiqueur : **Yanik FOURNEAU**



## C\ SOMMAIRE

### Table des matières

A \ INFORMATIONS GENERALES .....	2
A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT .....	2
A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE .....	2
A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION.....	2
B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR .....	2
C \ SOMMAIRE .....	3
D \ CONCLUSIONS .....	4
Obligations réglementaires pour les matériaux de la liste A contenant de l'amiante .....	8
E \ PROGRAMME DE REPERAGE .....	8
F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE .....	9
G \ RAPPORTS PRECEDENTS.....	9
H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE .....	10
ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES.....	15
ANNEXE 2 – CROQUIS DE LOCALISATION DE PRELEVEMENTS.....	17
ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES.....	19
ATTESTATION(S).....	21
CERTIFICAT DE COMPETENCES .....	22

## D\ CONCLUSIONS

**Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante**

**Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux amiantés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.**

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	DESCRIPTIF LABORATOIRE	REPERAGE	Echantillon	METHODE	EVALUATION	RESULTAT
Salle de bains		Enduit béton	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture en vrac non séparable	Plafond	69LAI0202 P001	RESULTAT ANALYSE	AC1	Amiante détecté (Chrysotile)
Cuisine		Enduit / Calicot	Matériau plâtreux blanc avec couche cartonnée non séparable + papier non séparable + enduit beige non séparable + toile fibreuse blanche non séparable + peintures multiples non séparable	Mur B	69LAI0202 P002	RESULTAT ANALYSE	AC1	Amiante détecté (Chrysotile)
Cuisine		Enduit béton	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peintures multiples en vrac non séparable	Mur C	69LAI0202 P003	RESULTAT ANALYSE	AC1	Amiante détecté (Chrysotile)
Salle de		Enduit	Enduit	Plafond	69LAI0202	ZSO	AC1	Amiante

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	DESCRIPTIF LABORATOIRE	REPERAGE	Echantillon	METHODE	EVALUATION	RESULTAT
bains		béton	plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture en vrac non séparable		P001			déecté (Chrysotile)
WC		Enduit béton	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture en vrac non séparable	Plafond	69LAI0202 P001	ZSO	AC1	Amiante déecté (Chrysotile)
Cuisine		Enduit béton	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture en vrac non séparable	Plafond	69LAI0202 P001	ZSO	AC1	Amiante déecté (Chrysotile)
Cuisine		Enduit / Calicot	Matériau plâtreux blanc avec couche cartonnée non séparable + papier non séparable + enduit beige non séparable + toile fibreuse blanche non séparable + peintures multiples non séparable	Mur B	69LAI0202 P002	ZSO	AC1	Amiante déecté (Chrysotile)
Salle de bains		Enduit béton	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peintures multiples en vrac non séparable	Mur B	69LAI0202 P003	ZSO	AC1	Amiante déecté (Chrysotile)
Salle de bains		Enduit béton	Enduit plâtreux blanc	Mur C	69LAI0202 P003	ZSO	AC1	Amiante déecté

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	DESCRIPTIF LABORATOIRE	REPERAGE	Echantillon	METHODE	EVALUATION	RESULTAT
			en vrac non séparable + peintures multiples en vrac non séparable					(Chrysotile)
Cuisine		Enduit béton	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peintures multiples en vrac non séparable	Mur A	69LAI0202 P003	ZSO	AC1	Amiante détecté (Chrysotile)
Cuisine		Enduit béton	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peintures multiples en vrac non séparable	Mur C	69LAI0202 P003	ZSO	AC1	Amiante détecté (Chrysotile)
Cuisine		Enduit béton	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peintures multiples en vrac non séparable	Mur D	69LAI0202 P003	ZSO	AC1	Amiante détecté (Chrysotile)

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

*(Voir ci-dessous obligations réglementaires)*

*Liste des locaux non visités et justification*

PIECE	ETAGE	STATUT DE VISITE
NEANT		

*Liste des éléments non inspectés et justification*

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	REPERAGE	RESULTAT
-------	-------	--------------------	----------	----------

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	REPERAGE	RESULTAT
NEANT				

## Obligations réglementaires pour les matériaux de la liste A contenant de l'amiante

### Obligations de constitution et communication des documents et informations relatives à la présence d'amiante

(Article R 1334-29-5 du Code de la Santé Publique)

« Les propriétaires des parties privatives d'immeubles collectifs d'habitation constituent, conservent et actualisent un dossier intitulé " dossier amiante – parties privatives " comprenant les informations et documents suivants :

1. Le rapport de repérage des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante
2. Le cas échéant, la date, la nature, la localisation et les résultats des évaluations périodiques de l'état de conservation, des mesures d'empoussièrement, des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante ou des mesures conservatoires mises en œuvre.

Le dossier amiante – parties privatives mentionné au I de l'article R. 1334-29-4 est tenu par le propriétaire à la disposition des occupants des parties privatives concernées. Ceux-ci sont informés de l'existence et des modalités de consultation de ce dossier. Il est communiqué par le propriétaire, sur leur demande et dans le cadre de leurs attributions respectives, aux agents ou services mentionnés au premier alinéa de l'article L. 1312-1, à l'article L. 1421-1 et au troisième alinéa de l'article L. 1422-1, ainsi que des inspecteurs et contrôleurs du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale, aux agents du ministère chargé de la construction mentionnés à l'article L. 151-1 du code de la construction et de l'habitation.

Le propriétaire communique le dossier amiante – parties privatives à toute personne physique ou morale appelée à organiser ou effectuer des travaux dans l'immeuble bâti et conservent une attestation écrite de cette communication. »

## E \ PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (**Art R.1334-20**)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds



## F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste citée au chapitre E \ programme de repérage.

### Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

### Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

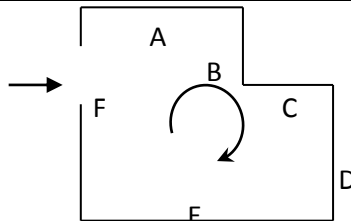
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



## G \ RAPPORTS PRECEDENTS

NEANT

## H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES LOCAUX / PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION

PIECE	ETAGE	STATUT DE VISITE	VISITE
Cellier			OUI
Chambre 1			OUI
Chambre 2			OUI
Placard			OUI
Salle de bains			OUI
Entrée			OUI
WC			OUI
Cuisine			OUI
Séjour			OUI

**DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE**

PIECE	MUR1	MUR2	MUR3	MUR 4	PLANCHE R BAS	PLANCHE R HAUT	PORTE S	FENETRE 1	FENETRE 2
Cellier	Béton	Plaque de plâtre			Dalle de sol	Enduit	BOIS		
Chambre 1	Béton	Périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)	Plaque de plâtre		Dalle de sol	Enduit	BOIS	PVC	
Chambre 2	Béton	Périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)	Plaque de plâtre		Dalle de sol	Enduit	BOIS	PVC	
Placard	Plaque de plâtre	Béton			Dalle de sol	Enduit	BOIS		
Salle de bains	Plaque de plâtre	Béton			Dalle de sol	Enduit	BOIS		
Entrée	Plaque de plâtre	Béton			Dalle de sol	Enduit	BOIS		
WC	Béton	Plaque de plâtre			Dalle de sol	Enduit	BOIS		
Cuisine	Béton	Périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)			Dalle de sol	Enduit			
Séjour	Périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)	Béton			Sol souple	Enduit	BOIS	PVC	

**LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE**

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT
Salle de bains		Enduit béton	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture en vrac non séparable	69LAI0202P001	Plafond	DEGRADATION PARTIELLE	Amiante détecté (Chrysotile)
Cuisine		Enduit / Calicot	Matériau plâtreux blanc avec couche cartonnée non séparable + papier non séparable + enduit beige non	69LAI0202P002	Mur B	BON ETAT	Amiante détecté (Chrysotile)

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT
			séparable + toile fibreuse blanche non séparable + peintures multiples non séparable				
Cuisine		Enduit béton	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peintures multiples en vrac non séparable	69LAI0202P003	Mur C	BON ETAT	Amiante détecté (Chrysotile)

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

**LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR ZONE DE SIMILITUDE D'OUVRAGE**

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
Salle de bains		Enduit béton	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture en vrac non séparable	69LAI0202P 001	Plafond	DEGRADATION PARTIELLE	Amiante détecté (Chrysotile)	ZSO
WC		Enduit béton	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture en vrac non séparable	69LAI0202P 001	Plafond	DEGRADATION PARTIELLE	Amiante détecté (Chrysotile)	ZSO
Cuisine		Enduit béton	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture en vrac non séparable	69LAI0202P 001	Plafond	DEGRADATION PARTIELLE	Amiante détecté (Chrysotile)	ZSO
Cuisine		Enduit / Calicot	Matériau plâtreux blanc avec couche cartonnée non séparable + papier non séparable + enduit beige non séparable + toile fibreuse blanche non séparable + peintures multiples non séparable	69LAI0202P 002	Mur B	BON ETAT	Amiante détecté (Chrysotile)	ZSO
Salle de bains		Enduit béton	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peintures multiples en vrac non séparable	69LAI0202P 003	Mur B	BON ETAT	Amiante détecté (Chrysotile)	ZSO
Salle de bains		Enduit béton	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peintures multiples en vrac non séparable	69LAI0202P 003	Mur C	BON ETAT	Amiante détecté (Chrysotile)	ZSO
Cuisine		Enduit béton	Enduit plâtreux blanc en vrac	69LAI0202P 003	Mur A	BON ETAT	Amiante détecté	ZSO

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
			non séparable + peintures multiples en vrac non séparable				(Chrysotile)	
Cuisine		Enduit béton	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peintures multiples en vrac non séparable	69LAI0202P 003	Mur C	BON ETAT	Amiante détecté (Chrysotile)	ZSO
Cuisine		Enduit béton	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peintures multiples en vrac non séparable	69LAI0202P 003	Mur D	BON ETAT	Amiante détecté (Chrysotile)	ZSO

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

**LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.**

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
Salle de bains		Faïence 1	Colle beige en vrac + carrelage en faible quantité en vrac non séparable	69LAI0202P 005	Mur A	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Salle de bains		Faïence 1	Colle beige en vrac + carrelage en faible quantité en vrac non séparable	69LAI0202P 005	Mur A	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
Salle de bains		Faïence 1	Colle beige en vrac + carrelage en faible quantité en vrac non séparable	69LAI0202P 005	Mur D	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

LEGENDE		
Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond (résultat de la grille d'évaluation)	1	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation
	2	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement
	3	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement

## ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES

PRELEVEMENT : 69LAI0202P001			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	69LAI0202 21/12/2017		Salle de bains
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Enduit béton	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture en vrac non séparable	21/12/2017	FOURNEAU Yanik
LOCALISATION		RESULTAT	
Plafond		Amiante détecté (Chrysotile)	

### EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : 69LAI0202P002			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	69LAI0202 21/12/2017		Cuisine
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Enduit / Calicot	Matériau plâtreux blanc avec couche cartonnée non séparable + papier non séparable + enduit beige non séparable + toile fibreuse blanche non séparable + peintures multiples non séparable	21/12/2017	FOURNEAU Yanik
LOCALISATION		RESULTAT	
Mur B		Amiante détecté (Chrysotile)	

### EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : 69LAI0202P003			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL	
OPH77	69LAI0202 21/12/2017	Cuisine	
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Enduit béton	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peintures multiples en vrac non séparable	21/12/2017	FOURNEAU Yanik
LOCALISATION		RESULTAT	
Mur C		Amiante détecté (Chrysotile)	

EMPLACEMENT



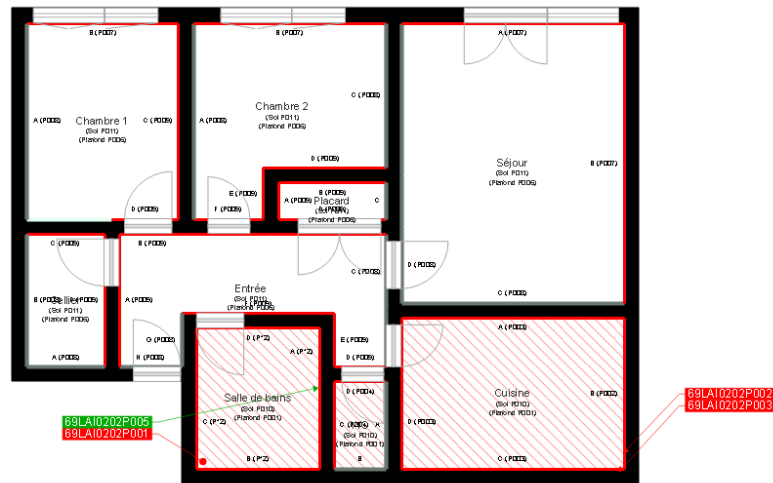
PRELEVEMENT : 69LAI0202P005			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL	
OPH77	69LAI0202 21/12/2017	Salle de bains	
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Faïence 1	Colle beige en vrac + carrelage en faible quantité en vrac non séparable	21/12/2017	FOURNEAU Yanik
LOCALISATION		RESULTAT	
Mur A		Amiante non détecté	

EMPLACEMENT





## ANNEXE 2 – CROQUIS DE LOCALISATION DE PRELEVEMENTS



	Murs périphériques / Plaques de plâtre
	Murs Bois
	Murs Brique
	Murs Béton brut
	Cloisons Plaques de plâtre
	Murs carreaux de plâtre
	Murs Béton / Enduit
	Murs porteurs et/ou mur de refend / Plaques de plâtre
	Murs périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)
	Torchis
	Murs Amiantés
	Murs Brique / Enduit
	Murs Brique plâtrière

	Prélèvements de sol amiantés
	Prélèvements de sol non amiantés
	Prélèvements de plafonds amiantés
	Prélèvements de plafonds non amiantés
	Prélèvements de murs amiantés
	Prélèvements de murs non amiantés
	Autres types de prélèvements amiantés
	Autres types de prélèvements non amiantés
	Sol amianté
	Plafond amianté
	Sol et Plafond amiantés



## ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES



**RAPPORT D'ESSAI N° IT141712-51324 EN DATE DU 03/01/2018**  
**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU**

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

**Client :**  
 AGENCE EHI IDF- (COMPTE MATERIAUX)- EXPERT  
 HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE  
 M. x RESULTAT MATERIAUX SERVICE PRODUCTION  
 2 rue Traversière  
 78580 LES ALLUETS LE ROI

**Prélèvement :**  
 Commande ITGA : IT0717-125348  
 Echantillon ITGA : IT141712-51324  
 Reçu au laboratoire le : 26/12/2017

<b>Réf. Client :</b>	
Commande	69LAI0202-01
Dossier client	69LAI0202-01 - 19 SQUARE DU VENEUR LGT 2 77420 CHAMPS SUR MARNE
Echantillon	69LAI0202P001 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Salle de bains Plafond Enduit béton
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc en vrac / Peinture en vrac

**Préparation :**  
 Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon  
 - pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

**Technique Analytique :**  
 - Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture en vrac non séparable	META le 03/01/2018	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	1

Validé par : Delphine HAREL - Analyste



La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.  
 Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164 rev 12

Page 1 / 1



**RAPPORT D'ESSAI N° IT141712-51325 EN DATE DU 03/01/2018**  
**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU**

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

**Client :**  
 AGENCE EHI IDF- (COMPTE MATERIAUX)- EXPERT  
 HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE  
 M. x RESULTAT MATERIAUX SERVICE PRODUCTION  
 2 rue Traversière  
 78580 LES ALLUETS LE ROI

**Prélèvement :**  
 Commande ITGA : IT0717-125348  
 Echantillon ITGA : IT141712-51325  
 Reçu au laboratoire le : 26/12/2017

<b>Réf. Client :</b>	
Commande	69LAI0202-01
Dossier client	69LAI0202-01 - 19 SQUARE DU VENEUR LGT 2 77420 CHAMPS SUR MARNE
Echantillon	69LAI0202P002 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Cuisine Mur B Enduit Calcot
Description ITGA	Matériau plâtreux blanc avec couche cartonnée / Papier / Enduit beige / Toile fibreuse blanche / Peintures multiples

**Préparation :**  
 Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon  
 - pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

**Technique Analytique :**  
 - Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Matériau plâtreux blanc avec couche cartonnée non séparable + papier non séparable + enduit beige non séparable + toile fibreuse blanche non séparable + peintures multiples non séparable	META le 03/01/2018	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	4

Validé par : Delphine HAREL - Analyste



La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.  
 Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164 rev 12

Page 1 / 1



Parc d'affaires Espace Performances Bât K  
35760 SAINT-GREGOIRE  
Tél : 02.99.35.41.41  
Fax : 02.23.22.52.27  
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5970  
Liste des sites et portées  
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

**RAPPORT D'ESSAI N° IT141712-51326 EN DATE DU 03/01/2018**  
**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU**

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

**Client :**

AGENCE EHI IDF- (COMPTE MATERIAUX)- EXPERT  
HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE  
M. x RESULTAT MATERIAUX SERVICE PRODUCTION  
2 rue Traversière  
78580 LES ALLUETS LE ROI

**Prélevement :**

Commande ITGA : IT0717-125348  
Echantillon ITGA : IT141712-51326  
Reçu au laboratoire le : 26/12/2017

**Réf. Client :**

Commande	69LAI0202-01
Dossier client	69LAI0202-01 - 19 SQUARE DU VENEUR LGT 2 77420 CHAMPS SUR MARNE
Echantillon	69LAI0202P003 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Cuisine Mur C Enduit béton
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc en vrac / Peintures multiples en vrac.

**Préparation :**

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon  
- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

**Technique Analytique :**

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

**Résultat :**

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peintures multiples en vrac non séparable	META le 03/01/2018	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	2

Validé par : Delphine HAREL - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme intégrale. Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sur demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164 rev 12

Page 1 / 1



Parc d'affaires Espace Performances Bât K  
35760 SAINT-GREGOIRE  
Tél : 02.99.35.41.41  
Fax : 02.23.22.52.27  
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5970  
Liste des sites et portées  
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

**RAPPORT D'ESSAI N° IT141712-51328 EN DATE DU 03/01/2018**  
**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU**

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

**Client :**

AGENCE EHI IDF- (COMPTE MATERIAUX)- EXPERT  
HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE  
M. x RESULTAT MATERIAUX SERVICE PRODUCTION  
2 rue Traversière  
78580 LES ALLUETS LE ROI

**Prélevement :**

Commande ITGA : IT0717-125348  
Echantillon ITGA : IT141712-51328  
Reçu au laboratoire le : 26/12/2017

**Réf. Client :**

Commande	69LAI0202-01
Dossier client	69LAI0202-01 - 19 SQUARE DU VENEUR LGT 2 77420 CHAMPS SUR MARNE
Echantillon	69LAI0202P005 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Salle de bains Mur A Faience 1
Description ITGA	Colle beige en vrac / Carrelage en faible quantité en vrac.

**Préparation :**

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon  
- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

**Technique Analytique :**

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

**Résultat :**

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Colle beige en vrac + carrelage en faible quantité en vrac non séparable	META le 03/01/2018	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Delphine HAREL - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme intégrale. Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sur demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164 rev 12

Page 1 / 1

## ATTESTATION(S)



ALLIANZ IARD  
Direction Opérations Entreprises  
Case courrier 8 10 33  
50 Esplanade Charles de Gaulle  
33081 BORDEAUX CEDEX

### ALLIANZ RESPONSABILITE CIVILE DES ENTREPRISES DE SERVICE

La société ALLIANZ IARD certifie que :

EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE  
21 ROUTE D ALBERT  
62450 AVESNES LES BAPAUME

Est titulaire d'une police d'assurance Responsabilité civile Activités de services N°55832566 qui a pris effet le 01/01/2016.

Ce contrat, a pour objet de :

- Satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n°2005 - 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n°2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R212-4 et L271-4 à L271-6 du code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- Garantir l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers du fait de ses activités professionnelles déclarées aux Dispositions Particulières à savoir :
  - Le constat des Risques d'exposition au plomb
  - Repérage d'amiante avant transaction, contrôle périodique
  - Dossier technique amiante
  - Présence de termites et autres insectes xylophages
  - Diagnostic Performance Energétique (DPE)
  - Etat des risques naturels et technologiques
  - Mesurage Loi Carrez
  - Mesurage Loi Boutin
  - Contrôle des installations d'Assainissement NON Collectif
  - Calcul des millèmes de copropriété
  - Diagnostic Radon
  - Thermographie des bâtiments
  - Loi S.R.U.
  - Certificat des travaux de réhabilitation dans le neuf et l'ancien amiante (Dispositions Robien & Borko)
  - Etat du dispositif de sécurité des piscines
  - Certificat de logement décent
  - Etat des lieux locatifs
  - Diagnostic accessibilité handicapés
  - Infiltrométrie
  - Certificat aux normes de surface et d'Habitabilité et Prêt à Taux Zéro
  - Etat descriptif de division
  - Repérage d'amiante avant / après travaux et démolition
  - Présence de champignons lignivores
  - Repérage plomb avant travaux et démolition

Le montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle est de 1 000 000,00 € par sinistre et 1 000 000,00 € par année.

**Le présent document, établi par ALLIANZ, est valable jusqu'au 31/12/2018 sous réserve du paiement des cotisations. Il a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue toutefois pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager ALLIANZ au-delà des clauses, conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances, ...).**

Toute adjonction autre que le cachet et la signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Fait à Lyon, le 19/12/2017  
Laura FOURNIER  
Pour la Compagnie



## CERTIFICAT DE COMPETENCES



### Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI3682 Version 002

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

**Monsieur FOURNEAU Yanik**

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

<b>Amiante avec mention</b>	<b>Amiante Avec Mention**</b> Date d'effet : 13/10/2017 - Date d'expiration : 12/10/2022
<b>Amiante sans mention</b>	<b>Amiante Sans Mention*</b> Date d'effet : 13/10/2017 - Date d'expiration : 12/10/2022
<b>Electricité</b>	<b>Etat de l'installation intérieure électrique</b> Date d'effet : 13/10/2017 - Date d'expiration : 12/10/2022
<b>Gaz</b>	<b>Etat de l'installation intérieure gaz</b> Date d'effet : 31/07/2017 - Date d'expiration : 30/07/2022

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.  
Edité à Saint-Grégoire, le 19/10/2017.

\*\*Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention.  
\*Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public, répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels, missions de repérage des matériaux et produits de la liste C. Les missions visées à l'Annexe des missions de repérage sont énumérées.

Arrêté du 27 novembre 2008 modifié définit les critères de certification des personnes physiques réalisant les missions de repérage et d'évaluation des risques d'exposition au plomb et des diagnostics de repérage d'installation pour le plomb des véhicules ou des contrôles après travaux en présence de plomb et les critères d'accréditation des organismes de certification. Arrêté du 25 juillet 2016 définit les critères de certification des personnes physiques réalisant des repérages, d'évaluation périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A et d'évaluation des risques d'exposition au plomb dans les immeubles bâtis et d'évaluation d'accessibilité des personnes de certification. Arrêté du 10 octobre 2006 modifié définit les critères de certification des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et d'évaluation de l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification. Arrêté du 10 octobre 2008 modifié définit les critères de certification des personnes physiques réalisant le repérage de performance énergétique ou l'évaluation de l'état de l'installation thermique et les critères d'accréditation des organismes de certification. Arrêté du 10 juillet 2008 modifié définit les critères de certification des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification. Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définit les critères de certification des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.



Parc EDONIA - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint-Grégoire



CPEDI FR 11 rev13